



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00451

Numéro SIREN : 751 888 587

Nom ou dénomination : A.M.S.

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2017 sous le numéro de dépôt 2503

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

ADVISIA

1 allée Marcel Cerdan
CS 33015
29334 QUIMPER CEDEX

V/REF :
N/REF : 2012 B 451 / 2017-B-2503

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 23/05/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2016.

Concernant la société

A.M.S.
Société à responsabilité limitée
ZA de Kerledan
29270 Carhaix-Plouguer

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-2503 le 23/05/2017

R.C.S. BREST 751 888 587 (2012 B 451)

Fait à BREST le 23/05/2017,
LE GREFFIER



Y B
B. B...

2016/12/503



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 11084* 17

Formulaire obligatoire

(art.223 du Code général des impôts)



N° 2065 - SD
2016

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/04/15	et clos le	31/03/16	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL AMS ZA DE KERLEDAN 29270 CARHAIX-PLOUGUER	
SIRET 7 5 1 8 8 8 5 8 7 0 0 0 1 9	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	1 950
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AGC Finistère 1 Allée Marcel Cerdan CS 33015 29334 QUIMPER CEDEX Tél : 0298524848	AGC Finistère 1 Allée Marcel Cerdan CS 33015 29334 QUIMPER CEDEX Tél : 0298524848
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 12/12/16 Lieu : CARHAIX
Tél :	Qualité et nom du signataire : ANTHONYPOULICHET GERANT DE LA SOCIETE
	Signature

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)		b	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		c	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			d
			e
			f
			g
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		h	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		i	
Montant des revenus répartis (5)		j	
		Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SARL AMS				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise ZA DE KERLEDAN				29270 CARHAIX-POUGUER			
Numéro SIRET* 7 5 1 8 8 8 5 8 7 0 0 0 1 9							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/03/2016			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
					Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030			
	Immobilisations financières* (1)		040	042	86 530		
	Total I (5)		044	048	86 530		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070			
		Autres* (3)	072	074	525		
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	8 785		
	Charges constatées d'avance*		092	094			
	Total II		096	098	9 310		
	Total général (I + II)		110	112	95 840		
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000		
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132			
	Report à nouveau			134	17 392		
	Résultat de l'exercice			136	-2 100		
	Provisions réglementées			140			
Total I			142	16 292			
Total II			154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			156	37 460		
	Emprunts et dettes assimilées			164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166	498		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			172	41 590		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 27 015)			174			
REVENUS	Produits constatés d'avance			176	79 548		
	Total III			176	79 548		
Total général (I + II + III)			180	95 840			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	27 716
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AMS

Néant ☐

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre
de l'IR018 ☐Exercice N clos le
31/03/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons	215		214		
		services *	intracommunautaires	217		218		
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	525		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	525		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	806		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		243		244			
	Rémunérations du personnel*				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	25		
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	832		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-307	
Produits financiers (III)		280	1		Charges financières (V)	294	1 644	
Produits exceptionnels (IV)		290			Charges exceptionnelles (VI)	300	150	
Impôt sur les bénéfices*					Charges (VII)	306		
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-2 100	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314	2 100	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	150
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	1 950
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	372	1 950

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AMS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	86 530	482		484		486	86 530			
TOTAL		490	86 530	492		494		496	86 530			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5		
		6		7		8		9		10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591					
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AMS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	1 950
Total des déficits restant à reporter	870	1 950

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

310316

N° SIRET

7 5 1 8 8 8 5 8 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AMS

ADRESSE (voie)

ZA DE KERLEDAN

CODE POSTAL

29270

VILLE

CARHAIX-PLOUGUER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique POULICHET Prénom(s) ANTHONY
 Nom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 1 000,00
 Naissance : Date 15/07/1981 N° Département 29 Commune MORLAIX Pays France
 Adresse : N° Voie CROAS ANDELEN
 Code Postal 29270 Commune MOTREFF Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

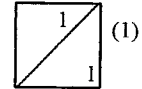
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT


 Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)


(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 310316

N° SIRET : 75188858700019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AMS

ADRESSE (voie) ZA DE KERLEDAN

CODE POSTAL 29270

VILLE CARHAIX-PLOUGUER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL AMS
Numéro siret 75188858700019

Exercice du 01/04/2015 au 31/03/2016

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
Amendes et pénalités		150
TOTAL		150

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
TOTAL		

A.M.S

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social : ZA de Kerledan - 29270 CARHAIX PLOUGUER

751888587 RCS Brest

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2016**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité de la société étant celle de détention de participation exclusivement, les charges inhérentes financières sont de 1 644 euros pour un résultat comptable de – 2 100 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre filiale LNP détenue à 100 % a une activité de « centre de contrôle technique automobile agréé ». Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2016 est de 156 803 euros pour un bénéfice de 24 819 euros.

A.P

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 525 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 806 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 25 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 831 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -306 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -1 643 euros, il s'établit à -1 949 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -150 euros,
- d'un impôt sur les sociétés nul,

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2016 se solde par une perte de -2 099 euros.

Au 31 mars 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 95 840 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -2 099 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2016 de la manière suivante :

Au compte "report à nouveau"

2 099 euros

Le solde après affectation s'élevant ainsi à 15 293 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 16 293 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

A.P.

Dépenses non déductibles fiscalement

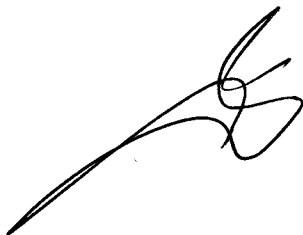
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long, sweeping stroke extending to the left.

2017/01/2503

28 MAR 2017

PROJET DE RESOLUTION

A.M.S

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social : ZA de Kerledan - 29270 CARHAIX PLOUGUER

751888587 RCS Brest

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2016**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 mars 2016**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élevant à -2 099 euros de la manière suivante :

Au compte "report à nouveau"

-2 099 euros .

S'élevant ainsi à 15 293 euros

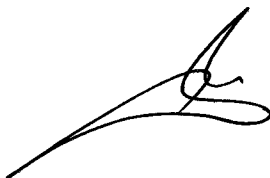
L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance



Greffe du Tribunal de Commerce
150 rue Ernest Hemingway
CS 61936
29219 BREST CEDEX 2

Le 22 mai 2017

Affaire : A.M.S (SARL) - CARHAIX PLOUGUER 202111/CT/FN/FI
751888587 RCS Brest
Objet : Approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2016

Siège social

1 allée Marcel Cerdan
CS 33015
29334 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 53 21 59
Fax 02 98 10 03 09

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons les documents concernant le dépôt des comptes de la société **A.M.S** de **CARHAIX PLOUGUER** :

- 1 exemplaire de l'affectation du résultat,
- 1 exemplaire du rapport de gestion,
- 1 exemplaire des comptes annuels,

Le chèque pour le dépôt des comptes est annexé à la présente.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Florence INIZAN
Assistante Juridique
02 98 53 21 59
finizan@advisia.fr

Un chèque de 45,48 € est
à nous joindre

Annexe 1

OPTION POUR LA DIFFUSION DES COMPTES

Je soussigné,

Anthony POULICHET
Gérant de la Société **A.M.S**

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro
751888587 RCS Brest

Demande à la société :

ADVISIA

Siège social : 1 allée Marcel Cerdan CS 33015 29334 Quimper cedex
RCS QUIMPER 492 217 005

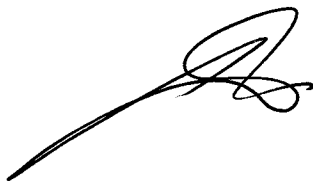
De bien vouloir déposer auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BREST
mes comptes annuels clos au 31 mars 2016.

Je refuse donc de bénéficier de l'option de confidentialité pour ce dépôt.

Fait à CARHAIX PLOUGUER
Le

Signature du gérant

Anthony POULICHET



cachet de la société

CARHAIX AUTO BILAN
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE INDÉPENDANT
Z.A. de Kerlédan - 29270 CARHAIX
☎ **02 98 93 33 99** 
E-mail : ams.autobilan@yahoo.fr
SARL LNP au Capital de 1 000 €
FR 85 503 610 024 00013 - APE 7120A

CARHAIX AUTO BILAN
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE INDÉPENDANT
Z.A. de Kerlédan - 29270 CARHAIX
☎ **02 98 93 33 99** 
E-mail : ams.autobilan@yahoo.fr
SARL LNP au Capital de 1 000 €
TVA FR 85 503 610 024 00013 - APE 7120A